RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

Clarisses de Lyon
1296-1789

39 H 1-7

Répertoire numérique détaillé par René Lacour

1973

ARCHIVES

SOMMAIRE

39 H 1 Privilèges

39 H 2-3 Statuts

39 H 2 Affiliation des Clarisses à l'ordre des Frères mineurs.

39 H 3 Autorisation donnée par le pape Grégoire XIII d'admettre des soeurs converses dans les monastères.

39 H 4-5 Spirituel

39 H 4 Direction spirituelle des Clarisses par les Récollets.

39 H 5 Aumônes dues au couvent.

39 H 6 Personnel

39 H 7 Temporel

RÉPERTOIRE

39 H 1 Privilèges

Privilèges accordés à l'ordre des Clarisses en général et au couvent de Lyon par les papes Boniface VIII (1296), Sixte IV (1474), Alexandre VI (1492), Urbain VIII (1631), Alexandre VII (1666).

1296-1666

39 H 2-3 Statuts

XIVe siècle-1664

39 H 2 Affiliation des Clarisses à l'ordre des Frères mineurs.

XIVe siècle

39 H 3 Autorisation donnée par le pape Grégoire XIII d'admettre des soeurs converses dans les monastères.

1664-1664

39 H 4-5 Spirituel

1665-1671

39 H 4 Direction spirituelle des Clarisses par les Récollets.

Bulle du pape Urbain VIII, contestations.

1665-1671

39 H 5 Aumônes dues au couvent.

1665-1671

39 H 6 Personnel

Vêtures, noviciats, professions et sépultures.

1766-1789

39 H 7 Temporel

Lyon et Vourles, propriétés : titres antérieurs.

XVe siècle-1618